



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

**Texte sur les retombées du projet**

# **Reconnaissance des acquis d'expérience en formation professionnelle supérieure suisse : entre profession et université, entre pratique et théorie, entre formel et informel**

## **Auteurs**

Sandrine Cortessis, Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP), Suisse

[Sandrine.Cortessis@hefp.swiss](mailto:Sandrine.Cortessis@hefp.swiss)

Christine Hämmerli, Haute école fédérale en formation professionnelle HEFP, Suisse

[Christine.Haemmerli@ehb.swiss](mailto:Christine.Haemmerli@ehb.swiss)

Patrizia Salzmänn, Haute école fédérale en formation professionnelle HEFP, Suisse

[Patrizia.Salzmänn@ehb.swiss](mailto:Patrizia.Salzmänn@ehb.swiss)



## REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

En Suisse, comme ailleurs, les institutions de formations académiques ou professionnelles sont appelées par l'État à reconnaître les acquis d'expériences et les compétences développées par leurs étudiants et leurs étudiantes. Les acquis d'expérience peuvent en effet être développés par les adultes dans le contexte du travail, de la famille, des loisirs, du bénévolat ou de la formation continue. En favorisant l'accès au système de formation professionnelle, à des adultes ayant déjà un bagage expérientiel, la Confédération suisse cherche à répondre à la problématique de la pénurie de personnes qualifiées sur le marché du travail. Les dispositifs mis en place par les écoles supérieures (ES) doivent donc permettre de reconnaître non seulement les compétences acquises de manière formelle (p. ex. les titres et diplômes fédéraux), mais aussi celles acquises de manière non formelle (p. ex. formations continues) et de manière informelle (p. ex. dans le cadre d'activités associatives ou familiales, ou expérience professionnelle ne débouchant pas sur un diplôme formel).

Les bases juridiques de la prise en compte des acquis existent en Suisse, mais leur mise en pratique n'est pas établie dans l'ensemble du système éducatif. De plus, dans la formation professionnelle supérieure, les écoles bénéficient d'une grande marge de manœuvre. Pour cette raison, la manière dont les procédures de reconnaissances des acquis et des compétences (RAC) sont mises en œuvre est peu transparente. L'objectif de l'étude est donc de rendre visible la manière dont les écoles interprètent et mettent en œuvre l'incitation de l'État à reconnaître les acquis d'expérience et de formation développés préalablement par les personnes étudiantes.

Les écoles supérieures (ES) étudiées se situent à un niveau tertiaire dans le système de formation suisse. Elles sont orientées vers la pratique et permettent d'assumer des responsabilités de spécialistes et de gestion dans un domaine spécifique. En Suisse, on distingue huit domaines spécialisés : 1) la technologie, 2) l'hôtellerie, la restauration et le tourisme, 3) l'économie, 4) l'agriculture et l'économie forestière, 5) la santé, 6) les affaires sociales et l'éducation des adultes, 7) les arts visuels, les arts appliqués et le design et 8) le trafic et les transports.

L'étude s'est appuyée sur des méthodes mixtes comprenant différentes étapes de recherche telles que l'analyse de documents, des entretiens, des enquêtes par questionnaire et des discussions de groupe. La première étape a consisté à comparer les réglementations nationales avec les réglementations spécifiques aux écoles. Lors de la deuxième étape, nous avons mené des entrevues avec des responsables de formation ainsi qu'avec la direction des écoles afin de saisir la mise en



## REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

œuvre concrète de la prise en compte des acquis ainsi que sa justification. Les réponses récoltées lors des entrevues ont servi de base à la construction du questionnaire, objet de la troisième étape, que nous avons envoyé à 272 responsables de formation dans les trois régions linguistiques de la Suisse. Au total, 221 responsables de formation ont répondu au questionnaire, ce qui correspond à un total de 255 filières de formation qui ont pu être évaluées. Les responsables ont été interrogé.e.s sur la mise en œuvre des pratiques de reconnaissance des acquis, leur justification et leur projection concernant leur évolution. Une distinction a été faite entre la *reconnaissance des acquis lors de l'admission* de personnes qui ne remplissent pas les conditions d'admission régulières et la reconnaissance des acquis *dans les filières de formation*. Cette dernière peut conduire à une réduction de la durée des études et/ou à des dispenses de certaines parties de la formation.

Les résultats montrent que seule une partie des ES étudiées prend en compte les acquis de formation. Cependant, dans 50 % des 255 filières de formation examinées, les acquis de formation ne sont pas reconnus lors de l'admission et dans 40 % des filières ils ne sont pas pris en compte dans le cadre des filières d'études. Cela concerne toutes les régions linguistiques de la Suisse et tous les domaines d'études.

Tant pour l'admission que pour la prise en compte dans la filière de formation, ce sont en premier lieu les acquis formels qui sont pris en compte, suivis de l'expérience professionnelle pertinente pour les études (acquis informels). Les compétences acquises dans le cadre de formations continues à des fins professionnelles ou de certificats de formation continue au niveau tertiaire, ainsi que les compétences acquises dans le cadre de la famille et des loisirs sont moins prises en compte.

On aurait pu s'attendre à ce que le système tertiaire de formation professionnelle suisse ait une manière spécifique d'aborder les acquis développés sur le lieu de travail et les compétences développées dans la pratique en accordant davantage de valeur à l'expérience professionnelle. En effet, si la préséance pour les acquis formels s'explique par le fait que l'évaluation de l'équivalence des diplômes formels dans le cadre d'une procédure de reconnaissance est plus facile à mettre en œuvre que celle des acquis non formels et informels, le fait que l'expérience professionnelle ne soit pas davantage prise en compte peut être interrogé dans le cadre d'un système supérieur de formation professionnelle.

Les résultats de l'étude ont été discutés au sein de groupes composés de responsables de la formation professionnelle et de prestataires d'une formation continue dans l'idée de favoriser le transfert



## REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

de savoir et l'élaboration de recommandations. En résumé, pour promouvoir la prise en compte des acquis à tous les niveaux et pour tous les types d'acquis, un changement fondamental de mentalité semble nécessaire. Les formations et les parcours de formation devraient être pensés dans une perspective globale, ce qui signifie notamment que les certificats devraient être construits de manière à pouvoir être rattachés d'un niveau de formation à l'autre, mais aussi entre les différents types de prestations de formation, c'est-à-dire entre les certificats/diplômes obtenus de manière non formelle et les certificats/diplômes formels et inversement. En d'autres termes, il faudrait développer une meilleure coordination entre l'éducation formelle et l'éducation non formelle. Toujours selon les personnes ayant participé à nos groupes de discussion, il est nécessaire de développer un cadre de référence commun au niveau national afin d'évaluer le niveau, l'étendue et le contenu des compétences opérationnelles et de pouvoir les comparer entre les institutions.

Au niveau national, il serait indiqué de sensibiliser les ES aux questions relatives à la RAC, par exemple en transmettant une image positive de la RAC, soit la facilitation de l'apprentissage tout au long de la vie et la formation des besoins en main-d'œuvre qualifiée, ainsi que des informations utiles sur les exemples de bonnes pratiques. Des réglementations nationales plus contraignantes (par exemple des normes minimales) pourraient également servir de base à d'autres développements.

L'étude montre en outre que la prise en compte des compétences acquises dans le cadre de formations continues à des fins professionnelles ou dans le cadre de certificats de formation continue au niveau tertiaire est globalement peu pratiquée. Dans ce domaine, les prestataires d'une formation continue pourraient augmenter la visibilité des compétences acquises en fournissant des informations plus détaillées sur les certificats de formation continue et les formations continues avec attestation des acquis et faciliter ainsi les décisions de prise en compte par les ES.

Les représentants ES hésitent à communiquer de manière plus active et transparente au sujet de la RAC, précisément pour éviter une demande accrue de la part des personnes étudiantes. La question cruciale reste, en effet, celle de la charge de travail liée à la procédure de RAC. Une volonté politique semble alors nécessaire afin de doter les ES de ressources correspondantes. En effet, la RAC peut être perçue comme une demande de plus à laquelle les ES doivent faire face, alors que leur priorité consiste à se faire une place dans le paysage des formations tertiaires dont le monopole était jusqu'ici détenu par les universités. Enfin, les représentants de ES insistent sur la nécessité de trouver des solutions



## REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

pédagogiques et organisationnelles permettant aux personnes étudiantes de profiter au mieux de la prise en compte des acquis et compétences sans que la qualité de la formation soit compromise.

En conclusion, le développement fort modeste du dispositif de prise en compte constaté dans les ES laisse à penser que ces dernières sont encore peu engagées dans les processus de reconnaissance des apprentissages réalisés en dehors des contextes d'études formelles. De plus, les ES ne semblent pas considérer la reconnaissance de l'apprentissage comme un élément stratégique pertinent pour attirer de nouvelles personnes étudiantes. Par conséquent, elles n'investissent pas dans la création de systèmes permettant d'accueillir des personnes issues des voies non traditionnelles. La RAC implique de valoriser différents types d'apprentissages et de connaissances. Or, il nous semble que les ES, en tant que fleurons de la formation professionnelle, ont un rôle spécifique à jouer en reconnaissant que les adultes peuvent développer des apprentissages dans différents contextes et en particulier dans le contexte professionnel.